



**VERVIERS**

CABINET DE M<sup>me</sup> LA BOURGMESTRE

## **Soutien du Collège communal de Verviers aux secteurs économiques touchés par les mesures liées au Covid19**

Le Collège communal vient de décider, à mon initiative, de suspendre la perception des taxes liée aux activités qui sont ou ont été interrompues par l'arrêté ministériel du 13 mars 2020 pour des raisons sanitaires ; sauf dans les cas où un envoi tardif empêcherait la perception pour cause de dépassement de délai.

Le Collège communal proposera au Conseil Communal de se prononcer sur d'éventuelle exonération en fonction de l'évolution de la situation.